

Le Centre de service scolaire des Chênes requiert les services de candidates ou de candidats afin de combler des postes de :

CONCIERGE, CLASSE II

STATUT : Régulier temps plein ou temps partiel

AFFECTATION : La liste des postes est disponible à la fin de cet affichage.

**SUPÉRIEURE OU
SUPÉRIEUR IMMÉDIAT :** Direction d'école

TRAITEMENT : 20,79 \$ l'heure

ENTRÉE EN FONCTION : Juillet 2021

MODALITÉS D'APPLICATION : Les personnes intéressées doivent soumettre leur candidature **par écrit en indiquant le numéro de concours S-2103** et joindre leur curriculum vitae complet et mis à jour, d'ici le **15 juin à 16 h** au plus tard. Voir modalités de transmission à la fin de l'annonce. Un seul curriculum vitae est nécessaire pour postuler sur plus d'un des postes de la liste. Il est cependant demandé d'établir la liste des postes désirés en ordre de préférence. Voir les modalités de transmission à la fin de l'annonce.

**RESPONSABLE POUR
INFORMATIONS :** Marie-Pier Hébert
Conseillère en gestion du personnel

Nature du travail

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à être responsable de l'exécution de l'ensemble des travaux d'entretien ménager, d'entretien préventif et d'entretien physique d'un établissement d'enseignement ou d'un bâtiment, et cette responsabilité est assumée sur une superficie totale de moins de 9 275 m².

Ce rôle comporte également l'organisation et l'exécution de tels travaux, leur coordination et leur surveillance lorsqu'ils sont effectués avec ou par d'autres personnes salariées.

Elle exerce en plus les attributions caractéristiques de la classe d'emplois d'ouvrière ou d'ouvrier d'entretien, classe II.

Attributions caractéristiques

La personne salariée de cette classe d'emplois doit assurer la propreté des lieux. À ce titre, elle organise et exécute des travaux d'entretien ménager en accomplissant des tâches d'ouvrière ou d'ouvrier d'entretien, classe II, selon la planification établie en collaboration avec son supérieur ; elle s'assure que les appareils et les équipements d'entretien sont maintenus en bon état.

Elle doit assurer le bon état du bâtiment et de ses équipements. Elle inspecte et vérifie les systèmes d'éclairage, de chauffage et de ventilation ; elle veille au fonctionnement d'un type d'appareil de chauffage qui ne requiert pas la présence de mécanicienne ou de mécanicien de machines fixes. Elle fait ou s'assure de l'entretien préventif requis ; elle fait les réparations mineures ou temporaires ; elle signale les bris et voit à ce que les travaux de réparation soient réalisés ; elle effectue le suivi des travaux exécutés par des ouvrières ou ouvriers spécialisés ou non spécialisés.

Elle répare les portes, les fenêtres et le mobilier ; elle peut procéder à l'assemblage et à l'installation de matériel.

Elle prend tous les moyens nécessaires en vue d'assurer une sécurité adéquate contre le vol ou l'incendie ; dans certains cas spécifiques et selon les besoins, elle contrôle les entrées et les sorties des visiteurs, des élèves et du personnel. Selon la demande, elle voit à la préparation des locaux et des salles.

Conformément à la procédure établie, elle commande ou achète le matériel, les produits et les équipements requis par les travaux d'entretien ; elle en tient l'inventaire ; elle s'assure du respect des normes d'utilisation, d'entreposage et d'élimination sécuritaire des produits.

Elle formule des suggestions et des recommandations concernant les produits, le matériel, l'équipement ainsi que les méthodes de travail.

Elle peut être appelée à coordonner, superviser et surveiller les travaux effectués par d'autres personnes salariées non spécialisées.

Elle peut être appelée à utiliser un ordinateur et les divers logiciels requis pour l'exécution de son travail. Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

Qualifications requises

Scolarité

Être titulaire d'une attestation d'études professionnelles en hygiène et salubrité ou être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles en entretien général d'immeubles sera considéré comme un atout.

Expérience

Avoir trois (3) années d'expérience pertinente.

Connaissances pratiques

Avoir une connaissance générale du fonctionnement des différents mécanismes dont elle a la surveillance : chauffage, ventilation, éclairage et systèmes d'alarme.

Avoir une connaissance rudimentaire des principaux métiers du bâtiment.

Posséder la condition physique adéquate à l'emploi.

Être capable d'établir de bonnes relations avec le personnel et avec les élèves de l'école.

Savoir écrire et être capable de lire des directives.

MODALITÉS DE TRANSMISSION

- **En personne** : Centre regroupé de services aux établissements, Service des ressources humaines, 457, rue des Écoles, Drummondville
- **Par courrier** : Centre de service scolaire des Chênes, Service des ressources humaines, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec) J2B 6X1
- **Par courrier électronique** : recrutement@csdeschenes.qc.ca
- **Par télécopieur** : (819) 478-6850

NOTES

Des tests et des entrevues de sélection sont possibles et la réussite de ceux-ci constituent une condition d'obtention du poste.

La personne candidate est responsable de s'assurer que ses documents sont rendus à nos bureaux pour la date et l'heure demandées. Seules les personnes présélectionnées seront contactées.

Le Centre de service scolaire des Chênes, en vertu de son programme d'accès à l'égalité en emploi, invite les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles et des minorités ethniques ainsi que les personnes handicapées à présenter leur candidature.

Avis aux personnes de l'externe : Bien que cet affichage soit ouvert à tous, le poste sera octroyé à une personne régulière ou temporaire travaillant actuellement au Centre de service scolaire des Chênes. Les personnes de l'externe désirant soumettre leur candidature pour un premier emploi, doivent faire parvenir leur curriculum vitae pour la liste de rappel dans la catégorie d'emploi souhaitée.

Postes disponibles :
Ainsi que tout poste pouvant être libéré.

| Concierge classe 2 | |
|---------------------------|--|
| POSTE | LIEU / NOMBRE D'HEURES |
| 1 | École Saint-Pie X (38 h 45) Horaire : 7h15 à 11h50 et 12h50 à 16h00 |
| 2 | École St-Étienne (38 h 45) Horaire : 6h30 à 11h20 et 12h20 à 15h15 |
| 3 | École Bruyère et St-Charles (38 h 45) Horaire : 6h50 à 11h et 11h30 à 15h05 |
| 4 | École Notre-Dame-de-Durham Sud (19 h 45) École L'Avenir (19 h) Horaire : 7h30 à 11h10 et 11h40 à 15h45 |
| 5 | École D (38 h 45) Horaire : 7h00 à 11h10 et 12h10 à 15h45 |